

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0480 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHAIK KHADDOUJ 

Date de naissance : 16/11/69

Adresse : G.5 - Rue 161 N° 15

Dulfa cana

Tél. : 06 25 10 17 22 Total des frais engagés : 809,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :


Dr. BETTACHE Achraf
Médecin Général
Medecin General
Boulevard Casablanca
Ouïta Casablanca
Tel: 06 45 55 06 54

Date de consultation : 26/08/2023

Nom et prénom du malade : CHAIK KHADDOUJ Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Pneumopathie + syndrome anémique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : CHAIK KHADDOUJ 

Le : 30/08/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/08/2023	C1	900 Dh	900.00 dh	DR. BETTACHE Achraf Médecine Générale Bd Oued la Saïda 80 N°36 Oulfa Casablanca Tel 0643350654

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HILAYA MAM ZEKRI Abdellatif Docteur en Pharmacie 212-34 Bd Oued Moulaya El Casablanca Tel. 0522905113 ICE: 002291220000071	26/08/2023	809.20 dh

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

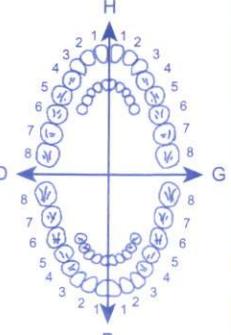
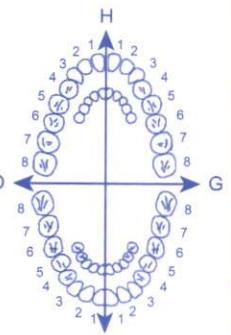
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				Montants des Soins
				Début d'Execution
				Fin d'Execution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		
	D 00000000	B 00000000		Montants des Soins
				Date du devis
				Date de l'Execution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



ORDONNANCE

Casablanca, Le : 26/08/2023

o chme CHAIK KHADDouj.

1x75,10 1). Enose 500 mg (SV)

rep 1j



1x40,00 2). Isolone 20 mg (SV)

3g 1j pdt 05 jau

1x80,10 3). Xyzal 5 mg (SV)

rep 1j

1x99,00 4). Relaxin (SV)

rep 1j

1x116,00 5). Sayhri 7g (Boite de 16 sachets) (SV)

1 sachet x 2lj pdt 08 jau

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Boulevard Tassaout Rue 80 N° 36
Boulevard Oulfa Casablanca
Tél.: 06 45 55 06 54

3x 133,00 6). Biomantial Plus (03 Bals)

SV

Rep x 2 l

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassef 24680, N36
Oulfa, Casablanca
Tel: 06415 55 08 54

T = 809,20 dhs

LOT: 2301012
FAB: 01/2023
EXP: 01/2026
PPV: 133.000DH

LOT: 2303005
FAB: 03/2023
EXP: 03/2026
PPV: 133.000DH

LOT: 2303005
FAB: 03/2023
EXP: 03/2026
PPV: 133.000DH

40,00

PPV: 116DH00
PER: 07-25
LOT: L 2364

PHARMACIE WILAYA MOULOUYA
ZEKRI Abdellati
128-122-124 Bd Oued Moulaya El
Casablanca - Tel: 0522 90 51 13
ICE: 00229 1220000074

N° lot: 22660 EXP: 10/25
PPV Dhs: 75,10

PPV: 80.10 DH
LABORATOIRES SOTHEMA

LOT: 220467
DLUD: 06/2025
99,00DH

Laboratoires Deva Pharmaceutique
JOUADI Pharmacien Responsable